

SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, **Mme DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret, est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

A approuvé le procès-verbal du Comité d'administration du 5 février 2024.

A pris acte du rapport d'activité de l'année 2023.

Délibération n° 24-18 – Approbation du compte de gestion présenté par le comptable du Syndicat pour l'exercice 2023. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-19 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2023. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-20 - Budget supplémentaire de l'exercice 2024. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-21 – Tarification du service d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques IRVE. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-22 - Convention pour l'autopartage et grille tarifaire associée. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-23 - Versement des subventions dans le cadre de l'AMI *RÉNOV'SIGEIF 2024* « pour financer vos opérations de rénovation énergétique ». *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-24 - Approbation des statuts de la SEML Essonne Énergies. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-25 – Participation à la SAS VerdY. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-26 – Convention de groupement d'autorités concédantes Sey Sigeif. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-27 - Programme de coopération décentralisée en Arménie. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-28 - Programme de coopération décentralisée au Cambodge. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-29 - Programme de coopération décentralisée en République Démocratique du Congo. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-30 - Évolution de la participation à la protection sociale complémentaire. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-31 – Création de deux emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-32 – Évolution du tableau des effectifs – création de postes. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-33 - Adhésion du Sigeif à la centrale d'achat SIPP'n'CO. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-34 – Remise à la commune de Courbevoie d'une portion de canalisation de gaz hors service. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-35 – Convention de restitution de terrain entre Enedis, le Sigeif et la commune de Chelles. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-36 - Convention relative à la cartographie des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du Sigeif. *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16h45.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif
le 1^{er} juillet 2024

Le Président du Syndicat
JEAN-JACQUES GUILLET



Maire de Chaville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024DÉLIBÉRATION N° 24-18OBJET :

Approbation du compte de gestion
présenté par le comptable du
Syndicat pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Mantes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. SORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN

.../...



(Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023, relatif à la gestion de M. Marc Joinovici, Responsable comptable de la Trésorerie principale de Paris des établissements publics locaux, 94 rue Réaumur à Paris 2^{ème}, certifié exact en ses résultats par le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Considérant la concordance des montants figurant dans le compte administratif de l'exercice 2023 avec ceux figurant dans le compte de gestion du même exercice concernant les débits et les crédits portés aux différents comptes budgétaires,

Considérant le résultat budgétaire de l'exercice 2023 excédentaire de 3 963 996,62 euros en fonctionnement et de – 1 820 041,38 euros en investissement, soit un résultat budgétaire total excédentaire de 2 143 955,24 euros,

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2023, comprenant les excédents 2022, s'élevant à 7 328 506,76 euros en fonctionnement et à 7 927 981,73 euros en investissement, soit un résultat total de clôture excédentaire de 15 256 488,49 euros.

À l'unanimité,

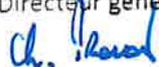
D É L I B È R E :

Article unique : Est approuvé le compte de gestion relatif à l'exercice 2023 dressé par M. le comptable du Syndicat, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-19

OBJET :

Approbation du compte administratif
de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SCHIBL (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin),

.../...



MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS** vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

**LE COMITÉ,**

Réuni sous la Présidence de Monsieur THOMAS, 1er vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 présenté par M. Jean-Jacques Guillet, son Président, et après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice considéré, ainsi que les décisions modificatives y afférant,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Donne acte à M. Jean-Jacques Guillet, son Président, de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2023 qui peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents affectation	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	24 466 088,39	22 646 047,01	36 224 435,82	40 188 432,44	60 690 524,21	62 834 479,45
Résultat N-1		9 748 023,11		3 364 510,14		13 112 533,25
Résultats de l'exécution du budget		7 927 981,73		7 328 506,76		15 256 488,49

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

Article 3 : Constate un excédent d'investissement d'un montant de 7 927 981,73 euros et un excédent de fonctionnement d'un montant de 7 328 506,76 euros, soit un excédent total de 15 256 488,49 euros.

Article 4 : Constate des restes à réaliser d'investissement pour un montant de 21 904 481,61 euros en dépenses et 7 512 468,38 euros en recettes.

Article 5 : Approuve le compte administratif de 2023

Article 6 : Décide :

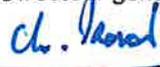
1. D'affecter, par virement au compte 10 68 du budget 2024, une partie du résultat de fonctionnement pour un montant de 6 464 031,50 euros, correspondant au solde des restes à réaliser 2023.



2. D'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 2024, un excédent d'investissement reporté de
7 927 981,73 euros et un excédent de fonctionnement reporté de 864 475,26 euros.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par *délégation*,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-20****OBJET :**

Budget supplémentaire
de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLiard (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montesson), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), Mme CHIFFOLEAU (Noisy-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin),

.../...



MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Terre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS** vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-20-DE
Date de rétroinformation : 06/07/2024
Date d'acceptation en préfecture : 06/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 23-52 du 11 décembre 2023 portant approbation des orientations budgétaires pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 24-02 du 05 février 2024 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération du 24 juin 2024 portant approbation du compte administratif 2024,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant l'avis favorable émis par le Bureau syndical en sa séance du 10 juin 2024,

Sur proposition du Président,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le budget supplémentaire de l'exercice 2024 qui s'élève à 36 621 441,87 euros, dont :

- 4 224 810,26 euros pour la section de fonctionnement,
- 32 396 631,61 euros, y compris les restes à réaliser, pour la section d'investissement.

est approuvé, au niveau du chapitre, pour chacune des sections.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-20-DE
Date de transmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024
Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024DÉLIBÉRATION N° 24-21**OBJET :**

Tarification du service
d'infrastructures de recharge pour
véhicules électriques

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Mantes-la-Jolie), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. SOBBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN

.../...



(Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-21-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2224-37 portant sur la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération n°20-18 du 22 Juin 2020 relative à la tarification du service d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu la délibération n°20-75 du 14 décembre 2020 relative à la tarification du service d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu le marché de fourniture, pose, raccordement, exploitation, maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques notifié à Izivia le 18 janvier 2024 par lequel le Sigeif met en œuvre cette compétence transférée,

Considérant que, en application de l'article 5.5.5. du CCTP de ce marché, le Sigeif entend, dans le cadre de la gestion des facturations et des recettes, confier au titulaire du marché un mandat de gestion pour percevoir, à compter du 1^{er} avril 2024, les recettes tirées de l'exploitation du service et que le titulaire applique la tarification établie ou révisée par le Sigeif,

Considérant le mandat de commissionnaire opaque pour la gestion, la facturation et l'encaissement des recettes relatives à l'exploitation des infrastructures de charge et la politique de gestion des réclamations commerciales signés entre le Sigeif et Izivia le 25 mars 2024,

Considérant que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) prennent part au vote,

Sur proposition du Bureau,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve la tarification s'appliquant aux utilisateurs des infrastructures de recharge pour véhicules électriques exploitées dans le cadre du marché susvisé à compter du 1^{er} octobre 2024 :

Type de borne	Grille tarifaire (TTC)
Borne normale 7 ou 22 kW (Ex-autolib, Lafon ou G2)	0,39/kWh Frais de stationnement appliqués après 3 heures : 0,05€/min (soit 3€/h) Plafond de nuit (20h-8h) sur les frais de stationnement : 4€
Borne rapide 24 kW (IES)	0,45€/kWh Frais de stationnement appliqués après 2 heures : 0,2€/min (soit 12€/h) Pas de plafond de nuit

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-21-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Borne rapide 50 kW ou plus (ABB ou Delta)	0,49€/kWh Frais de stationnement appliqués après 1 heure : 0,3€/min (soit 18€/h) Pas de plafond de nuit
---	---

Service de réservation (pour 30 min) : bornes normales pour 1€ et bornes rapides pour 3€

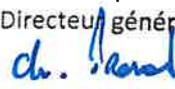
Seuil de facturation : après 2 min de branchement et 500 Wh délivrés (en accord avec les règles de l'AFIREV)

Article 2 : Précise que la tarification se mettra en place à mesure que se déploiera la campagne de stickage pour assurer la bonne information des usagers.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigef le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUN 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-22

OBJET :

Convention pour l'autopartage et
Grille tarifaire associée

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montigny-sur-Seine), M. SORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. CHIFFOLEAU (Noisy-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin),

.../...



MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2024
Service de réception en préfecture : 06/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L. 2224-31,

Vu les statuts du Sigeif et notamment leur article 2.04 habilitant le Syndicat à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence « Installation et exploitation d'IRVE »,

Vu la délibération du Comité syndical 19-07 du 11 Février 2019, décidant de la mise en œuvre de la compétence infrastructures de charge,

Considérant que le Sigeif met en œuvre un service public d'infrastructures de charge pour véhicules électriques tel que prévu dans ses statuts,

Considérant la volonté du Sigeif de promouvoir l'utilisation d'infrastructures de charge,

Considérant la nécessité de mettre en place une tarification spécifique pour les professionnels souhaitant proposer le service d'autopartage,

Considérant donc qu'il convient d'adopter une grille tarifaire spécifiquement pour cet usage,

Considérant que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) prennent part au vote,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1 : Approuve le modèle de convention qui sera adaptée par les collectivités souhaitant déployer ce service.

Article 2 : Approuve la grille tarifaire appliquée aux services d'autopartage utilisant un emplacement et un point de charge dédiés à savoir :

90€HT par emplacement et par mois
0,35€HT/kWh délivré par le point de charge dédié



Article 3 : Autorise le Président du Sigeif à signer les conventions avec les opérateurs d'autopartage et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-23****OBJET :**

Versement des subventions dans le
cadre de l'AMI RÉNOV'SIGEIF
« pour financer vos opérations de
rénovation énergétique »

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Mantes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. SORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN

.../...



(Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif au dispositif éco-énergie tertiaire,

Vu les objectifs de politiques énergétiques, fixés au niveau national dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie ainsi que par la Région Île-de-France,

Vu le Budget du Syndicat,

Vu l'avis favorable de la commission Énergies renouvelables et efficacité énergétique réunie le 22 mai 2024,

Considérant les missions du Sigeif dans le domaine de la transition énergétique,

Considérant le cahier des charges de l'Appel à manifestation Rénov'Sigeif,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Le Sigeif peut participer financièrement aux projets suivants, lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt Rénov'Sigeif 2024 – « pour financer vos opérations de rénovation énergétique », tels que soumis lors de la phase de candidature, et sous condition de signature et d'application de la convention de versement :



Commune	Opération	Soutien financier
ANTONY	Rénovation du groupe scolaire La Fontaine	285 000 €
IVRY-SUR-SEINE	Rénovation du centre administratif Saint Just	285 000 €
CHAMPLAN	Rénovation du pôle culturel et associatif Moulin de la Bretèche	285 000 €
NANTERRE	Rénovation de l'Hôtel de Ville	285 000 €
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Rénovation du Groupe scolaire Moulin à Vent	160 000 €
PANTIN	Rénovation de l'école élémentaire Marcel Cachin	160 000 €
MASSY	Rénovation et extension de la médiathèque Cocteau	160 000 €
EPINAY-SUR-SEINE	Rénovation et extension de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau	160 000 €
NOISY-LE-GRAND	Rénovation et extension du groupe scolaire Paul Serelle	160 000 €
CHAVILLE	Rénovation de l'école maternelle et jardin d'enfants Le Muguet	60 000 €
	Total	2 000 000 €

Article 2 : Le Comité approuve le modèle de convention et autorise le Président à signer les conventions Sigeif-communes lauréates ayant pour objet le versement des aides prévues par l'AMI Rénov'Sigeif – « pour financer vos opérations de rénovation énergétique », et leurs avenants éventuels.



Article 3 : Les montants correspondants à mandater seront inscrits au budget du Syndicat, chapitre 204, compte 2041482 « subventions d'équipement aux organismes publics – communes ».

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-24

OBJET :

Approbation des statuts
de la SEML Essonne Énergies

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SERRIN (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), M. MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY

.../...



(Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

075200050433-20240624-24-24-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1521-1, L. 522-1, L. 522-2, L. 522-3, et L. 524-5, autorisant les départementaux à créer des sociétés d'économie mixte locales,

Vu le code de commerce,

Vu le code de l'énergie,

Vu le budget primitif adopté le 5 février 2024,

Vu les statuts du Sigeif,

Considérant l'urgence à agir contre le réchauffement climatique et ses effets, la nécessité de répondre aux objectifs européens et nationaux de réduction des gaz à effet de serre, et la nécessité d'engager une transition énergétique reposant sur des énergies décarbonées,

Considérant l'avis favorable de la Commission EnR du 22 mai 2024,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve le projet de statuts de la SEML Essonne Énergies.

Article 2 : Approuve l'adhésion du Sigeif à la SEML Essonne Énergies.

Article 3 : Précise que le montant de l'action est fixé à cent (100) euros et que le capital social s'élève à cinq (5) millions d'euros.

Article 4 : Valide la prise de participation du Sigeif en tant qu'actionnaire à hauteur de 250 000 euros soit deux mille cinq-cents (2500) actions.

Article 5 : Approuve la libération en numéraire des actions à hauteur d'au-moins 50% des actions souscrites par le Sigeif et le fait que cette libération s'effectuera avant le dépôt des statuts au registre du commerce et des sociétés.

Article 6 : Précise que selon les statuts de la SEML Essonne Énergies, le Conseil d'administration est composé, à l'immatriculation de la SEM, de 18 administrateurs.

Article 7 : Désigne Olivier Thomas, 1^{er} Vice-président, pour l'y représenter.



Article 8 : Autorise le président du Sigeif ou son représentant, à signer et réaliser au nom du Sigeif, tout acte nécessaire en lien avec la création de la SEML Essonne Énergies.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Ch. Provot

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-25

OBJET :

Participation à la SAS VerdY

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLiard (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris Saclay), Mme LEBLANC (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD

.../...



(Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-25-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 2253-1 autorisant l'investissement des communes et de leurs groupements au sein de sociétés par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire,

Vu le Code de commerce,

Vu les statuts de la Société par Actions Simplifiée « VerdY »,

Vu le projet de pacte d'associés relatif à la Société par Actions Simplifiée « VerdY » entre la société « Engie Solution », le Conseil départemental des Yvelines, le Sey et le Sigeif,

Considérant que le financement de la mise en place, par la SAS VerdY, de la centrale de production de chaleur sera assuré à partir des fonds propres de la SAS et d'un emprunt,

Considérant que la Société par Actions Simplifiée « VerdY », instituée par « Engie Solutions », a pour activité la construction et l'exploitation d'une centrale de production de chaleur par géothermie,

Considérant que ce projet de production de chaleur renouvelable de plus de 90GWh contribue à la transition énergétique du territoire,

Sur proposition du Bureau,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1 : Autorise l'adhésion du Sigeif à la Société par Actions Simplifiée « VerdY » et approuve le projet des statuts.

Article 2 : Approuve le projet de pacte d'associés relatif à la Société par Actions Simplifiée « VerdY » entre la société « Engie Solutions », le Conseil départemental des Yvelines et le Sigeif et autorise le Président à le signer.

Article 3 : Autorise le Sigeif à souscrire 50 des 1000 actions constituant le capital initial de la Société par Actions Simplifiée « VerdY », à la valeur nominale de 100 euros par action, soit la somme de 5 000 euros intégralement libérée, représentant 5% du capital, et disponible sur le compte 261 du budget 2024, sous la condition suspensive liée à la souscription de 15% du capital par le Conseil départemental des Yvelines.

Article 4 : Autorise le Sigeif à augmenter sa participation au sein de la Société par Actions Simplifiée « VerdY », sous la forme de fonds propres ou de quasi-fonds propres, sous réserve que sa contribution totale n'exécède pas 300 000 euros.

Article 5 : Désigne Jean-Jacques Guillet comme représentant permanent du Sigeif à l'assemblée générale des associés de la Société par Actions Simplifiée « VerdY ».

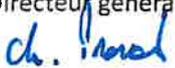
Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-25-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Article 6 : Autorise le Président du Sigeif à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération relative, notamment, à l'augmentation de la participation du Sigeif au sein de la Société par Actions Simplifiée « VerdY », dans la limite de la contribution maximum fixée à l'article 5.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-26****OBJET :**

Convention de groupement
d'autorités concédantes Sey Sigeif

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. BOUQUIN (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), M. MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY

.../...



(Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Terre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
N° 00000042202400012
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de commerce,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu le Schéma régional Climat Air Energie d'Île de France,

Vu le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie,

Vu les articles L.1411-1 et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public,

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L.3112-1 et suivants,

Vu la délibération n°LCR20240529_17 du Chesnay-Rocquencourt portant transfert de compétence en matière de distribution publique de chaleur et de froid au Sigeif,

Vu la lettre d'intention du 17 Mai 2024 de La Celle Saint Cloud indiquant que le conseil municipal délibèrera le 17 Juin 2024 sur le transfert de compétence « Réseau de chaleur » au Sigeif,

Vu le projet de convention de groupement d'autorités concédantes ;

Considérant l'intérêt commun du Sigeif et du Sey pour la passation et l'exécution du contrat de concession portant sur la conception, la réalisation, le financement, l'entretien et la maintenance du futur réseau de distribution publique de chaleur sur les communes de Bailly, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi,

Considérant que le Sigeif et le Sey ont tout intérêt, dans le cadre de la réalisation du projet de réseau de chaleur, à joindre leurs compétences et connaissances,

Considérant que la constitution d'un groupement d'autorités concédantes permet de répartir, dans une certaine mesure, la charge de l'investissement et des risques attachés au projet,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : - Approuve le principe de constituer avec le Sey un groupement d'autorités concédantes au sens des dispositions de l'article L. 3112-1 du code de la commande publique, dont le Sigeif est coordonnateur.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-26-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception en préfecture : 05/07/2024



Article 2 : - Approuve la convention de groupement d'autorités concédantes en résultant.

Article 3 : - Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention de groupement d'autorités concédantes.

Article 4 : - Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-27

OBJET :

Programme de coopération
décentralisée en Arménie

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Monfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SCHINDLER (Quilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY

Accusé de réception en préfecture
01/07/2024 09:51:24
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception en préfecture : 06/07/2024

.../...



(Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
27/05/2024 10:04:25 DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La Commission de coopération décentralisée du Sigeif du 13 mai 2024 entendue,

Vu la demande de l'association Fonds Arménien de France concernant le Programme « Amélioration de l'alimentation des enfants dans la région du Syunik grâce aux énergies renouvelables ».

Considérant l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 13 mai 2024,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association « Fonds Arménien de France » et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2024 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-28****OBJET :**

Programme de coopération
décentralisée au Cambodge

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SARRAZIN (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), M. MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY

.../...



(Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
N° 042504350
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La Commission de coopération décentralisée du Sigeif du 13 mai 2024 entendue,

Vu la demande de l'association HAMAP Humanitaire pour son programme de soutien à la population de la commune de Dang Kambet au Cambodge en permettant d'assurer la pérennité de l'accès à l'eau potable par la fourniture d'une énergie autonome, renouvelable et économique avec l'électrification du système de pompage.

Considérant l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 13 mai 2024,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association « HAMAP Humanitaire » et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2024 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-29****OBJET :**

Programme de coopération décentralisée
en République Démocratique
du Congo

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. S. F. H. L. G. (Quilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin),

.../...



MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS** vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-29-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La Commission de coopération décentralisée du Sigeif du 13 mai 2024 entendue,

Vu la demande de l'association « Alliance Inter Monastères » pour son projet d'installations photovoltaïques dans la commune de Lubudi en République Démocratique du Congo,

Considérant l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 13 mai 2024,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association « Alliance Inter Monastères » et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2024 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-30****OBJET :**

Évolution de la participation
à la protection sociale
complémentaire

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. ISORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. SOUBLEFF (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin),

.../...



MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-30-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 253-5 ainsi que ses articles L. 827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment son article 54 5° ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération n°13-15 du 17 juin 2013 relative à la participation du SIGEIF à la protection sociale complémentaire des agents ;

Vu l'avis du comité social territorial du 6 juin 2024 ;

Considérant la réglementation en vigueur qui prévoit une obligation de participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire à compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance et à compter du 1er janvier 2026 pour le risque santé,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2025, le SIGEIF accordera sa participation au bénéfice des agents, pour les garanties du risque « Prévoyance », au titre d'une convention de participation conclue à l'issue de la procédure de mise en concurrence lancée en 2024 par le CIG Petite Couronne. Le SIGEIF a fait connaître son intention de s'associer à cette mise en concurrence par courrier en date du 25 mars 2024 accompagné des données qualitatives et quantitatives de l'effectif à assurer qui permettront aux organismes d'assurance candidats de calibrer leur offre.

075-200050433-20240624-24-30-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024



Article 2 : Le montant de la participation accordée sera au minimum celui prévu par la réglementation en vigueur, à savoir 7 euros par mois par agent, dans la limite du montant de l'aide octroyée dans le cadre de la participation du Sigeif au titre du risque santé et du montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

Article 3 : Pour le risque « Santé », le dispositif prévu dans la délibération n°13-15 du 17 juin 2013 relative à la participation du SIGEIF à la protection sociale complémentaire demeure inchangé.

Il est rappelé que la participation versée aux agents ayant produit un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labellisée, dans la limite des sommes effectivement déboursées par ceux-ci, s'élève à 20 euros par mois pour l'agent lui-même, à 10 euros par mois par ayant droit rattaché à la mutuelle de l'agent.

Ce choix pour le risque « Santé » sera confirmé ou infirmé après connaissance des offres retenues par le Cig, après mise en concurrence.

Article 4 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-31****OBJET :**

Création de deux emplois non permanents
Suite à des accroissements temporaires
d'activité

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Morsang-sur-Seine), M. SORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SCHINDLER (Noisy-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin),

.../...



MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-31-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23-1°,

Considérant que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir la création de deux emplois non permanents pour la réalisation d'une part de tâches administratives occasionnelles, et d'autres part de missions techniques occasionnelles pour répondre à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité.

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Il est créé un emploi non permanent pour la réalisation de missions administratives occasionnelles et un emploi non permanent pour l'accomplissement de missions techniques occasionnelles.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-32****OBJET :**

Évolution du tableau des effectifs
création de postes

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), M. MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY



(Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240830-24-32-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240830-24-32-DE
Date de télétransmission : 30/08/2024
Date de réception préfecture : 30/08/2024



Emploi affectation	Nature des fonctions et motif du recrutement	Grade de référence	Niveau de rémunération	Niveau de recrutement
Chargé de projets chaleur renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer aux projets de chaleur renouvelable et réaliser le suivi technique et financier des opérations Coordonner et suivre les différents acteurs et partenaires des projets (Ademe, opérateurs, entreprises de travaux, entreprises de maintenance, financeurs ..). Assurer une veille active technique et réglementaire 	<p>Attaché territorial</p> <p>Ingénieur territorial</p>	<p>Mini : IB 444 / IM 395</p> <p>Maxi : IB 821 / IM 678</p>	BAC +5 , Ecole d'Ingénieur ou Master 2 domaine de l'énergie avec ou sans expérience

Article 2 : Autorise

Le Président du Sigeif à pourvoir au recrutement d'un chargé de projets chaleur renouvelable, soit par un agent titulaire, soit à défaut par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.2 du code général de la fonction publique, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Article 3 : L'emploi de responsable de la rénovation thermique des bâtiments créé par la délibération n°24-12 du 5 février 2024 s'étend du grade d'ingénieur au grade d'ingénieur hors classe (Mini : IB 444 / IM 395 – Maxi : HEA3)

Erreur matérielle
en chef

Article 4 : Les deux postes de chargé d'opération rénovation thermique des bâtiments créés par la délibération n°24-12 du 5 février 2024 sont étendus du grade de technicien au grade d'ingénieur principal (Mini : IB 389 / IM 373 – Maxi : IB 1015 / IM 826).

Article 5 : Le tableau des effectifs est modifié et les crédits inscrits au Budget.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris le et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-32-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240830-24-32-DE
Date de télétransmission : 30/08/2024
Date de réception préfecture : 30/08/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses L.332-8 et L.332-9,

Vu la délibération n°24-12 du 5 février 2024 portant création de postes et évolution du tableau des effectifs,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant l'évolution des activités du Syndicat, et plus particulièrement la nécessité de répondre aux enjeux de transition énergétique et aux besoins des collectivités en matière de réseaux de chaleur ;

Considérant que la technicité de l'emploi considéré et sa spécificité justifient qu'il puisse être procédé au recrutement d'un agent contractuel sur ce poste pour occuper cet emploi permanent,

Considérant la nécessité d'étendre les grades de référence des 3 postes créées pour la rénovation thermique des bâtiments par délibération n°24-12 du 5 février 2024,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1 : Il est créé un poste de chargé de projets chaleur renouvelable pour la Direction de la transition énergétique et de l'innovation.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-32-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240830-24-32-DE
Date de télétransmission : 30/08/2024
Date de réception préfecture : 30/08/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-33

OBJET :

Adhésion à la centrale d'achat
SIPP'n'CO

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SCHOINER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), M. MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY

.../...



(Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
N° 04-25-00415-2024-0004
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'intérêt pour le Sigeif d'adhérer à la centrale d'achat SIPP'n'CO

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

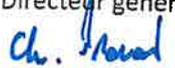
Article premier : Approuve l'adhésion du Sigeif à la centrale d'achat SIPP'n'CO,

Article 2 : Autorise le Président à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-34

OBJET :

Remise à la commune de Courbevoie
une portion de canalisation de gaz
hors service

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin),

.../...



MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-34-DE

Date de télétransmission : 05/07/2024

Procédure d'admission : 07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1321-3 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu la convention de concession de la distribution publique de gaz passée le 28 octobre 2022 entre le Syndicat et GRDF ;

Considérant que la commune de Courbevoie adhère au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, et lui a transféré son pouvoir d'autorité concédante ;

Considérant que les ouvrages nécessaires à l'exploitation de la concession, notamment les canalisations, ont été remis à GRDF pour la durée de la concession ;

Considérant qu'en vertu de l'article 18 du cahier des charges de concession, GRDF a établi d'autres ouvrages de distribution publique ;

Considérant la mise hors service par GRDF d'une portion de canalisation située entre le 2 et le 8 rue Paul Bert à Courbevoie.

Considérant que la commune de Courbevoie souhaite jouir de la pleine propriété de cette portion de canalisation,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Il est pris acte de la désaffectation de l'ouvrage suivant en vue de sa mise à disposition à la commune de Courbevoie :

- √ 74 m de canalisation en polyéthylène, diamètre 63 tubées dans de la fonte ductile diamètre 222, entre le 2 et le 8 rue Pau Bert.

Article 2 : Cette désaffectation et cette opération sont formalisées dans une convention entre le Sigeif, GRDF et la ville de Courbevoie.

Article 3 : L'ouvrage décrit à l'article 1^{er} est par conséquent rayé de l'inventaire du patrimoine de la concession de distribution publique du gaz.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général
075-200050483-20240624-24-34-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-35****OBJET :**

Convention de restitution de terrain
entre la commune
de Chelles, Enedis et le Sigeif

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. ISORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SOULIER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin),

.../...



MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS** vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1321-1,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu le contrat de concession de la distribution publique d'électricité qui lie le Sigeif et Enedis,

Vu le projet de convention de restitution par Enedis à la commune de Chelles d'un terrain, cadastré section BM n°706, situé 72bis avenue du Maréchal Foch,

Considérant que la commune de Chelles a transféré au Sigeif son pouvoir d'autorité concédante,

Considérant que les ouvrages nécessaires à l'exploitation de la concession ont été remis à Enedis pour la durée de la concession,

Considérant que ledit terrain sur la commune de Chelles ne supporte plus aucun ouvrage de distribution publique d'électricité et, en conséquence, n'a plus vocation à demeurer dans le domaine concédé,

Considérant que la commune de Chelles souhaite recouvrer la pleine propriété de ce terrain,

Seules, les collectivités adhérentes à la compétence électricité prennent part au vote,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est approuvé le projet de convention entre le Sigeif, la commune de Chelles et Enedis, portant restitution à la commune de ce terrain.

Article 2 : Le Président du Sigeif est autorisé à signer cette convention et à prendre toute mesure d'exécution.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Ch. Provot

Christophe PROVOT

En préfecture
075-200050433-20240624-24-35-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 24 JUIN 2024**DÉLIBÉRATION N° 24-36****OBJET :**

Conventions relatives à la cartographie
des ouvrages des réseaux publics de
distribution de la concession du Sigeif

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-sept juin deux mille vingt-quatre.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers (C.A. Paris Saclay)), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M.LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TESSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), M. SOHNLEUF (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin),

.../...



MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), MIR (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette (C.A. Paris Saclay)), LEGER (Ville-d'Avray), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. SEGUIN (Wissous (C.A. Paris Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. KHANDJIAN, délégué titulaire de Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne.

Ont donné pouvoir :

- M. FEUGERE, délégué titulaire d'Andilly à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20240624-24-36-DE
Date de télétransmission : 06/07/2024
Réception en préfecture : 06/07/2024



LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-31 en application duquel le Sigeif assure le contrôle du bon accomplissement de la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité dévolue à ENEDIS conformément à la loi et au contrat de concession,

Vu le cahier des charges annexé à la convention de concession conclue entre le Sigeif et ENEDIS et notamment son article 45 relatif à la cartographie du réseau et précisant que, outre la cartographie à moyenne échelle, une ou des conventions spécifiques peuvent définir les modalités des échanges réciproques de données cartographiques supplémentaires facilitant la coordination et l'accomplissement de leurs activités respectives de maîtrise d'ouvrage des travaux,

Considérant que le Sigeif et ENEDIS entendent ainsi fixer d'un commun accord les modalités d'échanges de plans et de données cartographiques,

Seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente prenant part au vote,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

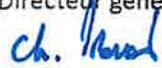
Article 1^{er} : - Approuve les trois conventions relatives à la cartographie des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du Sigeif.

Article 2 : - Autorise le Président à signer les conventions ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à leurs applications.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT